



## VOITURES ÉLECTRIQUES



Deux véhicules électriques sont arrivés à destination des services techniques. Les utilisateurs de ces voitures au quotidien apprécient la souplesse et le silence. Comme pour l'ensemble des bâtiments et de la flotte automobile de la Commune, un bilan sera effectué sur l'année afin d'apprécier les économies de carburant, en volume et en coût.

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le préau est terminé ! Les enfants de l'Ecole Primaire ont pu découvrir une nouvelle cour entièrement refaite avec un préau moderne surplombant lui-même une autre cour couverte augmentant ainsi considérablement la capacité couverte de la cour. Cette construction offre en fait deux lieux abrités pour les activités : en bas, un espace bitumé qui existait recouvert par la dalle construite recouvre, et en haut la nouvelle construction avec un sol souple amortissant les chutes.

Ces travaux font suite à la réhabilitation de la Martinière. Le montant des travaux est de 513 527,35 € TTC subventionné à 30 % HT par le Conseil Général (plafonné à 420 000 €) et 20 % HT (plafonné à 326 000 €) par le DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).



### TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF

A l'école primaire Mme Titeux a vu sa classe dotée d'un nouveau tableau numérique interactif, ainsi que la classe de Céline Tocques à l'école maternelle. Ces installations font partie d'un programme pluri annuel d'équipement numérique dans les écoles.

Le coût de cette opération est de 9000 € HT subventionné à hauteur de 4000 € par le Conseil Départemental.

Pendant une incertitude persiste pour les années à venir, le Conseil Départemental n'étant pas sûr de continuer à subventionner ces opérations numériques. La salle informatique primaire qui avait dû être fermée pour l'aménagement de l'ouverture d'une douzième classe a été réinstallée à l'école maternelle.

### TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux chemin des Fortes Terres et chemin des Jeunes Plantes se terminent avec la pose des canélabres.

Après une concertation courrier et une réunion avec les riverains de ces voies, nous avons décidé d'instaurer un sens unique afin de ne pas détériorer rapidement les bas-côtés, prenant en compte l'étroitesse de ces « chemins ».

Les ralentisseurs proposés

n'ont pas rencontré beaucoup d'enthousiasme, et nous mettons en suspens leur installation.

Un bilan sera fait tout au long de l'année.

Nous avons également demandé au Conseil Départemental d'installer des « coussins berlinois » (ralentisseurs) à l'entrée de notre ville, sur la D17 (route de Pontoise).

### BERGES DE PORT MARON

les travaux lourds de confortement des berges menés par le SMSO (Syndicat Mixte de la Seine et de l'Oise) ont été stoppés à cause de la hauteur de la Seine.

Ils devaient reprendre en mars, mais l'entreprise attend toujours la baisse du niveau du fleuve.

Ce chantier devrait être terminé avant les congés d'été. Le chemin en bord de Seine sera alors ré-ouvert à la promenade piétonne.

### CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs était fermé pendant les vacances de printemps.

En effet les travaux de remise à neuf des toilettes ont été réalisés pendant cette période. L'accueil des enfants a été assuré et ils ont été répartis à l'école maternelle et dans différentes salles proches du centre de loisirs.

# Un budget 2015 sous contrainte

présenté par



**Marcel Botton,**  
Maire adjoint aux finances,  
commerce et entreprises



Le budget « primitif » 2015 qui a été voté le 13 avril 2015 fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du 4 mars 2015.

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint : après une baisse en 2014 de 1,5 milliards d'euros, les dotations versées par l'Etat aux collectivités locales baisseront cette fois de 3,67 milliards, dont 2 milliards à la charge des seules communes. La dotation globale de fonctionnement, principale contribution de l'Etat, baissera de 8,7%. Il est vrai que par ailleurs, les pouvoirs publics ont revalorisé les valeurs locatives cadastrales de 0,9%, à hauteur de l'inflation anticipée, alors que finalement l'inflation réelle sur 2014 s'établit à...0%.

Face à cette baisse des recettes, les marges de manœuvre sont réduites. Cependant, sur proposition de la com-

mission finances, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux, qui restent donc inchangés depuis 2011, à savoir : taxe d'habitation 12,42%, taxe sur le foncier bâti 15,53%, taxe sur le foncier non bâti 114,19%.

C'est donc sur les dépenses qu'un effort tout particulier a été fait, avec une réduction pour 2015 des dépenses de fonctionnement de 8,15%. La recherche très active de subventions contribue également à atténuer l'impact des restrictions budgétaires.

C'est finalement un excédent du budget de fonctionnement de 572 156 € qui est attendu. Comme il a été rappelé lors du débat d'orientation budgétaire, cet excédent ne constitue en aucune manière une réserve de trésorerie, mais sert, en y ajoutant les subventions et emprunts, à financer les investissements (voir schéma ci-dessous).

## LES RÉSULTATS DE 2014 des charges communales contenues et un faible endettement.

Sur l'année 2014, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 3%, contre 12% sur l'exercice précédent. Avec 657€ par habitant, les charges communales sont inférieures de 36% aux charges des communes des Yvelines de taille comparable, qui s'établissent en moyenne à 1031€ par habitant en 2013.

Si l'on compare aux communes de taille comparable sur la France entière, on constate également la bonne maîtrise des frais de fonctionnement.

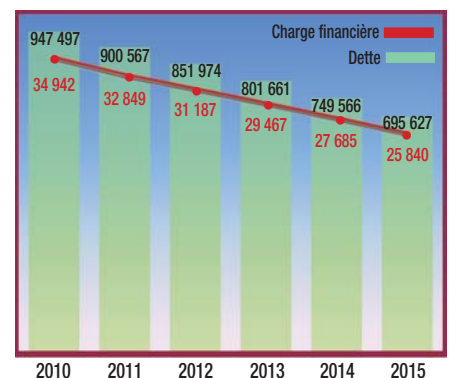
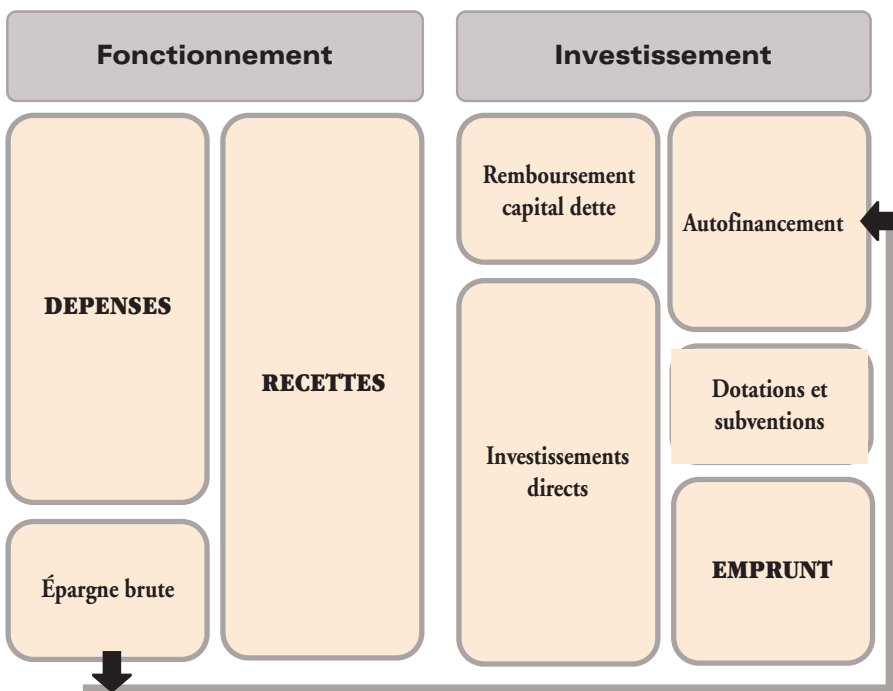
|                             | Vaux-sur-Seine | Ville de taille comparable France entière |
|-----------------------------|----------------|---|
| Charges de personnel        | 329            | 413                                       |
| Charges financières         | 5,6            | 31  |
| Charges à caractère général | 181            | 242                                       |

(en € par habitant)

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,3% par rapport à 2013 pour s'établir à 761€ par habitant, inférieures de 41% aux recettes des communes yvelinoises comparables (1303 €).

Concernant la section d'investissement, on notera que la dette par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'établit à 142 € par habitant, ce qui fait de Vaux sur Seine une des communes yvelinoises les moins endettées.

## ÉQUILIBRE DU BUDGET



**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

LES DÉPENSES : 4 426 162,70 €

|  |
|--|
| Charges de personnel : 1 804 543,40 €              |
| Charges à caractère général : 1 016 083,50 €       |
| Virement à la section d'investissement : 598 239 € |
| Autres charges de gestion courante : 380 124,76 €  |
| Dotations aux amortissements : 239 840 €           |
| Dépenses imprévues : 192 710,04 €                  |
| Atténuation de produits : 168 200 €                |
| Charges financières : 23 931 €                     |
| Charges exceptionnelles : 2 500 €                  |

- Le poste le plus important reste les charges de personnel, qui représentent 41% du budget de fonctionnement
- Les charges à caractère général comprennent les charges liées au fonctionnement de la commune (chauffage, électricité, assurances, télécommunications, entretien de la voirie, du matériel, des bâtiments, des terrains...) ainsi que les TAP.
- Le poste autres charges de gestion courante prend en compte les subventions versées par la commune aux associations vauchoises et aux divers syndicats auxquels la commune adhère.

LES RECETTES : 4 426 162,70 €

|  |
|--|
| Produits financiers : 170 €                      |
| Opérations de transfert entre sections : 6 625 € |
| Produits exceptionnels : 22 200 €                |
| Atténuation des charges : 56 000 €               |
| Autres produits de gestion courante : 93 600 €   |
| Produits des services : 232 220 €                |
| Dotations et participations : 776 895 €          |
| Résultats d'exploitation reporté : 783 922,70 €  |
| Impôts et taxes : 2 454 530 €                    |

- Les impôts et taxes représentent 55 % des recettes.
- Les contributions directes restent le poste le plus important.
- Les dotations et participations, incluent en particulier la dotation globale de fonctionnement (DGF).

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

LES DÉPENSES : 3 188 252,71 €

|  |
|--|
| Immobilisations corporelles : 2 521 393,32 € |
| Solde investissement reporté : 346 711,68 €  |
| Subventions d'équipement : 130 000,00 €      |
| Immobilisations incorporelles : 70 938 €     |
| Immobilisations en cours : 56 734,71 €       |
| Remboursement d'emprunts : 55 850 €          |
| Opérations d'ordre entre sections : 6625 €   |

Les immobilisations corporelles, qui constituent l'essentiel des dépenses d'investissement sont détaillées ci-après.

LES RECETTES : 3 188 252,71 €

|  |
|--|
| Produits de cession : 111 390,50 €                   |
| Opération entre sections : 239 840,00 €              |
| Virement de la section de fonctionnement : 598 239 € |
| Dotations et fonds divers : 921 507,91 €             |
| Subventions d'investissement : 1 317 275,30 €        |

Les dotations et fonds divers sont alimentés notamment par la récupération de TVA.

Les subventions d'investissement sont des recettes provenant de l'Etat, de la Région, du Département ou d'autres organismes financeurs, en fonction des opérations réalisées.

**LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES  
faire mieux avec moins**

L'équipe municipale souhaite maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour poursuivre les investissements sur la commune, permettant ainsi de continuer à améliorer le cadre de vie, tout en soutenant l'emploi et l'économie locale. Dès lors, et compte tenu du caractère incompressible de certaines dépenses, le budget a intégré des économies sur les frais de fonctionnement : économies d'échelle par la mutualisation de certains achats (énergie, informatique, moyens d'impressions), amélioration du suivi de certaines consommations (fluides, énergie). Cela permettra de continuer à agir dans le cadre des priorités municipales :

- soutien aux habitants dans leur vie quotidienne, accompagnement des seniors, des familles, des personnes les plus fragiles.
- Soutien aux associations
- Amélioration du cadre de vie, entretien de la voirie et du patrimoine culturel
- Lancement d'investissements nouveaux :
  - Aménagement de liaisons douces en bord de Seine
  - Etudes pour l'extension du COSEC
  - Etudes pour la construction d'une école maternelle
  - Développement de la vidéoprotection
  - Equipement numérique des écoles et de la salle du conseil
  - Rénovation de voirie

Ces efforts importants ne pourront pas se relâcher au cours des prochains exercices : de nouvelles réductions des dotations de fonctionnement sont d'ores et déjà programmées pour les deux prochaines années, des réductions de subventions sont prévisibles et le transfert des charges vers les collectivités locales devrait se poursuivre. La chance de Vaux sur Seine est de devoir affronter ces temps de rigueur budgétaire en partant d'une situation très saine. Et qui doit le rester. Telle est la volonté de l'équipe municipale et du Maire.



**BUDGET ASSAINISSEMENT 2015**

par Julien Crespo, Maire

Le budget assainissement 2015 a été voté le lundi 13 avril 2015. Comme tout budget communal, le budget d'assainissement doit s'équilibrer par ses propres recettes.

Celles du budget d'assainissement proviennent essentiellement de la redevance communale de 0,97 € par mètre cube appliquée sur les foyers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Cette redevance n'a pas été augmentée depuis juillet 2007.

Comme vous pourrez le remarquer sur le tableau annexé, la principale dépense d'exploitation concerne l'autofinancement de 636 561.02 € qui va nous servir à alimenter les recettes d'investissement et ainsi réaliser les différentes opérations prévues.

Les charges à caractère générale prennent en compte principalement les dotations aux amortissements, divers annonces et insertions et des dépenses de petits travaux hors du contrat de délégation.

Les recettes d'exploitation proviennent essentiellement de la surtaxe d'assainissement et de l'excédent antérieur reporté.

Il est à noter que nous n'avons plus aucun emprunt sur le budget assainissement.

Les recettes et les dépenses d'investissement découlent directement des travaux qui seront réalisés.

Le budget 2015 a été construit en tenant compte des opérations suivantes : achèvement du réseau d'assainissement sur l'île de Vaux avec un prolongement sur la rue Jean Louvet pour raccordement au réseau existant, et secteur des Hulins.

En effet, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Général des Yvelines ont modifié très sensiblement leurs modes de subventionnement des nouvelles opérations d'assainissement collectif.

Tout d'abord, l'Agence de l'Eau demande en préalable aux accords de financement, la réalisation d'étude de terrain et un relevé topographique par opération.

A ces études s'ajoute la réalisation des branchements chez les particuliers avec un minimum de 85% d'acceptation. Cette demande a également été reprise par le Conseil Général des Yvelines.

Par ailleurs, les subventions ont été revues à la baisse, l'Agence de l'Eau finançant à hauteur de 30% les opérations et le Conseil Général à 20% au lieu des 35% allouées ces dernières années. Toutes ces modifications vont nous contraindre à adapter notre programmation dans le temps.

Afin de satisfaire les demandes des financeurs, nous avons prévu 150 000 euros de frais d'étude pour la réalisation des études techniques permettant le financement des travaux de création des réseaux d'assainissement chemin des Champeaux et Acacias, chemin des Valences et la prolongation du réseau avenue de Cherbourg.

Ce budget a été voté à la majorité absolue et trois voix contre, Mme Tournon, M Ferrand et M Zolotareff.

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Les dépenses d'exploitation</b>     | <b>722 738.07 €</b>   |
| Charges à caractère général            | 9 668.05 €            |
| Virement à la section d'investissement | 636 561.02 €          |
| Autres charges de gestion courante     | 4 000.00 €            |
| Charges exceptionnelles                | 10 000.00 €           |
| Dotations aux amortissements           | 52 509.00 €           |
| <b>Les recettes d'exploitation</b>     | <b>722 738.07 €</b>   |
| Excédent antérieur reporté fonct.      | 600 871.07 €          |
| Ventes de produits                     | 80 000.00 €           |
| Autre produit de gestion courante      | 2 000,00 €            |
| Opération d'ordre                      | 39 867.00 €           |
| <b>Les dépenses d'Investissement</b>   | <b>3 149 424.65 €</b> |
| Immobilisation incorporelles           | 150 000.00 €          |
| Immobilisation corporelles             | 210 035.56 €          |
| Immobilisations en cours               | 2 287 194.80 €        |
| Emprunt et dettes assimilées           | 15 364.63 €           |
| Opération d'ordre                      | 39 867.00 €           |
| Opérations patrimoniales               | 416 200.00 €          |
| Solde d'exécution négatif reporté      | 30 762.66 €           |
| <b>Les recettes d'exploitation</b>     | <b>3 149 424.65 €</b> |
| Subventions d'investissement           | 1 284 832.00 €        |
| Réserves                               | 343 122.63 €          |
| Autres immobilisation financières      | 416 200.00 €          |
| Virement de la section de fonct.       | 636 561.02 €          |
| Amortissement des Immo.                | 52 509.00 €           |
| Opérations patrimoniales               | 416 200.00 €          |

**ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES**

| Vaux-sur-Seine       |       |        | Canton des Mureaux   |        |  | Candidats                         |         | Commune              | Canton               |
|----------------------|-------|--------|----------------------|--------|--|-----------------------------------|---------|----------------------|----------------------|
| 1 <sup>er</sup> tour |       |        | 1 <sup>er</sup> tour |        |  | 1 <sup>er</sup> tour              |         | 1 <sup>er</sup> tour | 1 <sup>er</sup> tour |
| Inscrits             | 3 050 |        | Inscrits : 32 291    |        |  | P. Chassin - D. Heuzé( FN)        | 30,88%  | 28,89%               |                      |
| Abstention           | 1 577 | 51,70% | Abstention           | 62,32% |  | Y. Scott - C. Zammit-Popescu (DD) | 29,42%  | 26,12%               |                      |
| Votants              | 1 473 | 48,30% | Votants              | 37,68% |  | C. Jond-Nécand - M. Vignier (PS)  | 24,01 % | 25,82%               |                      |
| Exprimés             | 1 441 | 47,25% | Exprimés             | 36,24% |  | M. Mallet - A-M. Rochon (DG)      | 11,31%  | 0,72%                |                      |
| Votes blancs         | 27    | 0,89%  | Votes blancs         | 1,09%  |  | S. Cetoute - T. Fleury (FG)       | 4,37%   | 8,45%                |                      |
| Votes nuls           | 5     | 0,16%  | Votes nuls           | 0,36%  |  |                                   |         |                      |                      |
| 2 <sup>e</sup> tour  |       |        | 2 <sup>e</sup> tour  |        |  | 2 <sup>e</sup> tour               |         | 2 <sup>e</sup> tour  | 2 <sup>e</sup> tour  |
| Inscrits             | 3 050 |        | Inscrits : 32 291    |        |  | Y. Scott - C. Zammit-Popescu (DD) | 66,91 % | 66,45%               |                      |
| Abstention           | 1 566 | 51,34% | Abstention           | 61,05% |  | P. Chassin - D. Heuzé( FN)        | 33,09%  | 33,55%               |                      |
| Votants              | 1 484 | 48,66% | Votants              | 38,95% |  |                                   |         |                      |                      |
| Exprimés             | 372   | 44,98% | Exprimés             | 35,08% |  |                                   |         |                      |                      |
| Votes blancs         | 87    | 2,85%  | Votes blancs         | 2,90%  |  |                                   |         |                      |                      |
| Votes nuls           | 25    | 0,82   | Votes nuls           | 0,97%  |  |                                   |         |                      |                      |





Vue du Chemin Barbaroux, l'allée longe le Ru Gallet, les pontons et caillebotis sont en cours de fabrication et doivent être posés avant fin avril.



L'allée tracée du Chemin des clos à la Seine permet de traverser la partie sud du Parc.



Les gabions installés en bord de Seine permettront aux futurs promeneurs de s'asseoir et regarder « couler la Seine ».



Un fossé assez profond en bordure du chemin des clos évitera le franchissement des engins motorisés



Les travaux de débroussaillages et de coupes terminés des arbres nouveaux sont replantés dont quelques fruitiers

## LES GRANDS CHANTIERS DE VAUX-SUR-SEINE

*PARC DU RU GALLET  
LOGEMENTS ROUTE DE PONTOISE*



Les deux grues surplombent le chantier depuis début mars



La partie Sud-Ouest abritera 14 logements



Sur la partie Est du chantier qui abritera 23 logements, le sous-sol et parking sont pratiquement terminés en gros œuvre, le plancher du rez de chaussée est déjà bien avancé.



Le chantier en pleine activité sur la partie Est, la maison de l'ancienne propriété au centre est conservée et abritera 3 logements



**DISTRIBUTION DE BOIS**

Lors de la dernière publication, nous avons proposé aux Vauxois l'attribution de stères de bois de chauffage en provenance des travaux d'aménagement du parc du Rû Galet.

Les réponses ont été très nombreuses (plus de 200) et il devenait évident que les quelques stères disponibles ne permettraient pas de satisfaire à toutes les demandes.

Dans un premier temps nous avons contacté en priorité une dizaine de familles dans le besoin puis nous avons procédé par tirage au sort parmi les 200 demandes pour une 2<sup>e</sup> distribution.

C'est la rançon du succès ... Et nous sommes désolés pour tous les Vauxois dont

les demandes n'ont pu être honorées.

**OBTENIR UNE MUTUELLE À PRIX AVANTAGEUX**

Suite à la proposition faite dans le magazine de janvier, le projet de mutualisation pour l'adhésion groupée à une mutuelle ne peut malheureusement pas voir le jour pour l'instant....

Le nombre de personnes intéressées par cette proposition et s'étant inscrit auprès du CCAS est beaucoup trop faible pour pouvoir mettre en place une recherche d'appel d'offre.

Mais il n'est pas trop tard et nous ne désespérons pas de voir aboutir ce projet.

Alors n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Mme Bianco au service CCAS.

**CAUSERIES DU VENDREDI**

Les « Causeries du vendredi » animées depuis 10 ans à Meulan par Guy Poirier (ancien maire de Meulan) et Philippe Jonc-Necand (rédacteur chef de RTL) ont repris vie le vendredi 27 mars à Vaux-sur-Seine.



Bruno Fuligni qui a inauguré ce nouveau cycle des « Causeries » sur le thème des « Secrets d'Etat 1870-1945 », est un historien, écrivain, Maître de Conférence à Sciences Po, il est aussi responsable de la mission éditoriale de l'Assemblée Nationale.

Bruno Fuligni est avant tout un grand amateur d'histoire et d'aventures humaines, familier des archives policières et des secrets d'Etat, il est venu conter son dernier ouvrage « Secrets d'Etat » (consultable à la bibliothèque de Vaux). Le public nombreux a été conquis par ses talents de conteurs et son érudition. Chacun a pu échanger à la fin de la conférence avec l'auteur.

Désormais les « Causeries » reprennent à Vaux tous les derniers vendredis du mois, salle du Conseil municipal à 20 h 30. Les prochaines « Causeries » auront lieu le vendredi 29 mai.

**SUBVENTION AGENCE DES ESPACES VERTS**

La commune poursuit sa politique volontariste d'acquisition de terrains en zone naturelle sensible non constructible, pour l'aider dans son action d'acquisition, l'Agence des Espaces Verts émanant du Conseil Régional participe par le versement d'une subvention sur les anciens terrains Partidis (ex SAMC) dont la superficie est de 133 682 m<sup>2</sup>. Ces acquisitions ont en partie permis de créer le Parc du Ru Gallet.

**IMMENSE TRISTESSE**

Au revoir Denise, au revoir Edouard.

Ils faisaient partie de notre village, ils nous ont vu grandir, ils étaient nos aînés.

Ils nous ont quittés après une vie bien remplie et nous étions nombreux à les accompagner pour leur dernier voyage.

Je tenais à rendre un dernier hommage à Madame Le Cozler Denise et à Monsieur Fortier Edouard.

*Le Conseil municipal se joint à moi pour exprimer nos plus sincères condoléances à toute leur famille.*

*Juïen Crespo, Maire*

**Le « Pavillon d'Artois » en deuil**

Antal, Miklos, Post de Bekessy, plus simplement Tony de Bekessy, propriétaire du « Pavillon d'Artois » nous a quitté le seize avril dernier à l'âge de soixante-et-onze ans.

De nationalité américaine, passionné, aimable, cultivé, Chevalier des Arts et des Lettres, il avait continué l'œuvre de sa mère, Madame Barzin.

Il restaura dans le respect du passé, il y a quinze ans, l'ensemble de sa demeure prestigieuse ainsi que le parc, en privilégiant les entreprises et les artisans vauvois.

Mécène, généreux envers la commune, il participa au financement de divers travaux de restauration - comme le lavoir Hervieux - de voirie, de décoration.

Les œuvres sociales de la ville reçurent des dons de lui. Grand amateur de musique, il subventionna une partie de la restauration de l'orgue, menée par l'association Avril.

Depuis cinq ans, durant les Journées du Patrimoine, il ouvrait son parc et son salon de musique pour le grand bonheur du public.

Amoureux du lieu, cet homme, qui voyagea beaucoup entre la France et les États-Unis, s'était établi quasi définitivement dans notre ville depuis plus de vingt ans.

Le maire de Vaux, Julien Crespo, et son Conseil se joignent aux Vauxois pour exprimer leur peine.

*L.-O. Baschet, Délégué au Patrimoine*



Monsieur de Bekessy, en 2002, à son bureau du « Pavillon d'Artois ». © JCB

**POLICE MUNICIPALE**

Parmi nous depuis le mois d'avril, nous sommes heureux d'accueillir le brigadier Romain Coiffier et la gardienne Peggy Prelle qui viennent renforcer l'effectif de la police municipale aux côtés de Stéphane Aslot.



## THÉÂTRE

Nous avons eu la joie d'accueillir la nouvelle pièce de Soif Compagnie "Scènes de la vie conjugale" de Bergmann au mois de Mars.

Le public a été accueilli avec une collation dans une ambiance intimiste et chaleureuse donnant ainsi le ton dans lequel ce magnifique texte, servi par une interprétation incarnée de Claire Astruc et Luigi, a mis l'ambiance.

Autre détail étonnant les spectateurs étaient installés sur des gradins partant de la scène. Ainsi la très ingénieuse scénographie de Choé Latour se déroulaient dans la salle.

Cette coproduction Ville-Soif compagnie a réuni une centaine de spectateurs de Vaux-sur-Seine mais aussi des villes environnantes, qui ont été enthousiasmés par cette représentation.

M.S



### HANDI-CAP-PRÉVENTION

Le samedi 7 mars dernier, à Evècquemont, l'association a fait son 35<sup>e</sup> financement pour un de ses habitants. La remise du fauteuil s'est faite en présence des élus, les adhérents et bénévoles de l'association. C'est grâce à la collecte des bouchons en plastique que l'achat a pu être réalisé.

*N'oubliez pas de déposer vos bouchons dans le bac devant l'espace Marcelle-Cuche, l'école maternelle ou la salle des sports.*

**Thierry CHEFDEVILLE**



### 4<sup>E</sup> WEEK-END

#### DU CINÉMA

### Un festival magique

L'association Contrechamps annonce la 4<sup>e</sup> édition de son « Week-end du cinéma » autour du thème de la magie. Le festival se déroulera du 29 mai au 6 juin dans tout Vaux-sur-Seine avec une programmation haute en couleur et festive.

Cette année deux magiciens du et au cinéma seront mis à l'honneur, le grand prestidigitateur Houdini, et Méliès, inventeur des trucages cinématographiques.

Toujours au programme, des courts et longs métrages, des rencontres avec des professionnels du cinéma, des ateliers, une exposition, et de la nouveauté avec un concours de courts-métrages amateur et professionnel lancé nationalement. De plus, pour la première fois, des particuliers ouvriront les portes de leur salon le temps d'une séance.

### UN LONG WEEK-END FESTIF

Durant le week-end du 29, 30 et 31 mai, Vaux-sur-Seine sera en fête.

**Vendredi 29** le festival débutera avec un apéro d'ouverture dans le parc de la Martinière avec l'intervention d'un magicien, qui animera la soirée avec des tours qui blufferont le public. La soirée se poursuivra avec la remise des prix du concours de courts-métrages lancé spécialement pour l'événement, avant de se terminer autour de projections d'une sélection de films mettant en scène magicien et autres illusions.

**Samedi 30**, le Week-end du cinéma s'associe au marathon-lecture organisé par la médiathèque en proposant notamment une activité doublage d'extraits de film où le public pourra s'essayer au métier de doubleur. Le soir, comme à son habitude, Contrechamps programme une séance du « ciné-club » avec un long-métrage à découvrir « My Magic » de Eric

Khoos, un film plein d'émotion sur un père fakir et son fils. Lors de cette séance, un spécialiste de l'art magique au cinéma viendra donner des éclaircissements sur la représentation de la magie dans le 7<sup>e</sup> Art.

**Dimanche 31** débutera le matin par un « ciné p'tit dèj » avec la projection d'un programme à partir de 3 ans où toute la famille est invitée. N'oubliez pas de réserver votre croissant !

Puis l'après-midi sera consacrée à « Houdini » de Cédric Babouche, en présence de l'équipe du film qui viendra raconter les secrets de réalisations à travers une exposition inédite de planches travail. Pour terminer le week-end, un atelier « Comment ça marche ? » permettra de découvrir toute la magie des illusions au cinéma avec entre autre la démonstration de jouets optiques et une initiation aux trucages de Méliès.

### UN AUTRE WEEK-END

#### POUR CONTINUER

**Vendredi 5 juin**, une soirée spéciale, ouverte à tous, sera animée en partenariat avec le club-philosophique. Elle aura pour thème « *Enchantement et rationalité* » afin d'appréhender le cinéma et la philosophie autrement. La projection de courts-métrages de toutes époques sera suivie d'une discussion philosophique.

**Samedi 6 au matin**, une séance pour les plus petits aura lieu à la bibliothèque de Vaux-sur-Seine avec une projection surprise et magique.

Pour en savoir plus sur le Week-end du cinéma  
[lassociationcontrechamps.fr](http://lassociationcontrechamps.fr)  
[www.facebook.com/associationcontrechamps](http://www.facebook.com/associationcontrechamps)  
 contrechamps.asso@gmail.com  
 Tél : 06 71 46 48 39  
 06 87 41 50 09



## opéra Comique

Une visite dans un lieu et dans le temps offerte par l'association « Des mots et des notes » pour récompenser les lauréats du concours sur le voyage réalisé dans le cadre des TAP à la bibliothèque.

Nous voici devant l'opéra Comique, prêts à entrer dans ce théâtre mythique...



### BORNES ÉLECTRIQUES

Le génie civil est réalisé. Nous attendons la livraison des bornes. Rappelons que l'EPAMSA (Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval) a coordonné cette opération, en mobilisant le financement de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la région Île-de-France.

Ces bornes permettent un maillage du territoire favorisant l'utilisation des véhicules électriques.

Le cahier des charges prévoit la gratuité de recharge pour les usagers de ces bornes.

### LES POINTS DU PERMIS DE CONDUIRE

Vous ne connaissez pas le nombre de points qui restent sur votre permis ?

Vous pouvez maintenant le consulter via le site sécurisé [www.telepoints.info](http://www.telepoints.info)

Vous n'avez plus beaucoup de points sur votre permis ? N'attendez pas de vous trouver avec un solde nul et un permis invalidé !

Inscrivez-vous à un stage de récupération de points ! Pour connaître le prochain stage proche de chez vous, consultez :

[www.permisapoints.fr](http://www.permisapoints.fr)

### CAISSE DES ÉCOLES

Chers parents

Comme vous le savez, la Caisse des écoles organise chaque année des événements pour les enfants des 2 écoles.

Le bénéfice de ces manifestations permet de participer au financement de certaines sorties proposées par les enseignants.

Après 5 années de responsabilités, les membres du comité de la caisse des écoles démissionneront tous fin juin 2015.

En effet, la majorité des membres de l'équipe en place depuis 5 ans n'aura plus d'enfants scolarisés à Vaux pour la prochaine rentrée, ce qui va à l'encontre des statuts de l'association.

Je rappelle que sans remplacement de ce comité par de nouveaux parents d'élèves, les événements à partir de la rentrée de septembre 2015 tels que le loto, marché de Noël et kermesse seront annulés.

A ces fins, la mobilisation et l'engagement de nouveaux parents est impératif pour continuer ce que nous (Nathalie, Caroline, Brigitte, Isabelle, Jean-Fernand & Virginie) faisons depuis 5 ans !

Pour continuer cette dynamique, une réunion d'information aura lieu le **mardi 5 mai à 21 h salle Ginko, Espace Marcelle- Cuhe**. N'hésitez pas à me contacter au 06 50 63 88 63.

*Virginie Pautonnier pour la Caisse des écoles.*

### LABEL COMMUNE DONNEUR DE SANG POUR L'ANNÉE 2014.

Une nouvelle fois la commune de Vaux-sur-Seine a été labellisée en 2014 et a obtenu les 3 cœurs, « collecte, communication et financement ».

Mme Michèle Gondouin, présidente de l'association des donneurs de Sang de Vaux-sur-Seine et M. Patrice Lesage, élu de la commune, délégué aux associations, ont reçu le trophée remis par l'EFS (Etablissement Français du Sang Ile-de-France) à l'occasion de la Cérémonie organisée le 16 avril 2015 au salon de l'association des Maires d'Ile-de-France.

Ce trophée couronne le soutien indéfectible de notre commune à l'EFS et aux bénévoles de l'association des donneurs de Sang de Vaux-sur-Seine. L'association compte sur l'ensemble des donneurs de sang et partenaires pour un nouveau podium en 2015.



### VAUX LOISIRS VOYAGES

**Judi 21 mai 2015**

**Les Halles de Rungis**

En mars 1969, le « Ventre de Paris », déménage à Rungis au sud de la capitale dans le Val de Marne.

**Roseaie de l'Haÿe les Roses**

Ce jardin extraordinaire invite à la découverte de plus de 16 000 rosiers qui illustrent 3 300 roses différentes.

Départ à 5 H 30

**Judi 18 juin 2015**

**Maintenon**

La présence d'un château à Maintenon est attestée depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle.

**Saint Arnoult en Yvelines**

Le Moulin de Villeneuve à St Arnoult-en-Yvelines vous entraîne dans l'intimité d'Elsa Triolet et d'Aragon.

Départ à 7 H 30

Renseignements :

Alain Gelot : 06 84 98 66 36

Maryse Roulot : 06 86 22 10 07

### LES NAISSANCES OUBLIÉES DE 2014

Terry JARDON  
né le 6 juin 2014

Alyssa Evelyne MERLAUD  
née le 30 juillet 2014

Elisa Patricia Monique  
GRAMOND  
née le 5 octobre 2014

Léandre Fabrice Gérard  
FLÉOUTER  
né le 30 décembre 2014





Au printemps 1962, le Cessez-le-feu est proclamé en Algérie le 19 mars. Ce 19 mars 2015, au Monument aux Morts, à la suite du dépôt des gerbes de la Municipalité et de la F.N.A.C.A. afin de rendre hommage à toutes les victimes militaires et civiles, à tous les jeunes du contingent morts en Afrique du Nord, nous nous sommes recueillis en dépo-

sant un bouquet sur la tombe de Michel CREPIN en souvenir des vauchois disparus avec lui dans ce douloureux conflit :

Jean BUCHON, Emile MUS, Jacques ROUSSEL, Belkacem YOUNES.

Les honorer, c'est ne pas céder à la haine, au racisme, à l'intolérance.

*FNACA de Vaux-sur-Seine,  
Jean-Pierre Doistau*

## TRIBUNE D'EXPRESSION

Respect du fonctionnement démocratique/ Obtention de documents / Droit à l'information des élus...

Le maire a l'obligation de donner copie des informations nécessaires aux élus qui le demandent, en plus de leur droit de consulter les dossiers. Dès lors, il lui appartient de respecter ce droit, sous peine de porter atteinte aux droits et prérogatives que les élus tiennent de leur mandat, si ses adjoints présidant une commission le refusent.

La Loi en vigueur confirme, que tout refus d'accès aux documents administratifs doit être notifié au demandeur en la forme d'une décision écrite motivée comportant l'indication des voies et délais de recours.

L'article L2121-13 du Code général des collectivités territoriales stipule : « Tout membre du conseil municipal a le droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. » Le Conseil d'Etat a confirmé dans sa jurisprudence constante ce droit des élus, précisant que le refus du maire de communiquer les documents peut entacher d'illégalité la délibération prise...

Votre élue de l'opposition : Naziha BENCHEHIDA - Membre du Conseil d'Administration du CCAS.



Depuis 1 an les Elus «VAV» de l'opposition font avancer démocratie locale et transparence : par exemple, ils ont obtenu que nous soyons l'une des 1<sup>ères</sup> villes de France de 5000 habitants à enregistrer en vidéo les Conseils Municipaux. Dès le prochain Conseil, connectez-vous sur :

[www.vauxavecvous.org](http://www.vauxavecvous.org)

Jean Pierre ZOLOTAREFF, Philippe FERRAND, Marie Tournon  
06 08 69 93 20

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Dans un article publié dans le magazine d'été 2013 - 2014, nous vous annonçons que la municipalité avait décidé de limiter au maximum l'utilisation des produits chimiques dans l'entretien des espaces verts et dans le désherbage des voiries et autres espaces publics. Pour cela, la commune s'est engagée dans un programme d'action de « gestion différenciée des espaces verts (parfois appelée gestion raisonnée, harmonique ou durable) ».

Cette gestion consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert. Il s'agit d'appliquer la bonne gestion au bon endroit.

### ENTRETIEN AUTANT QUE NÉCESSAIRE ET AUSSI PEU QUE POSSIBLE"

La gestion différenciée s'inscrit dans le développement durable. Elle vise à concilier un entretien environnemental des espaces verts, avec un cadre de vie de qualité.

Cette démarche est particulièrement pertinente pour les communes qui ont beaucoup de surfaces à entretenir avec des effectifs et des moyens réduits. Elle est également bien adaptée aux sites sensibles et naturels par son approche environnementale.

Elle est une réponse à plusieurs enjeux :

- préserver la biodiversité des espaces naturels,
- limiter les pollutions : produits phytosanitaires (herbicides, pesticides), bâches plastiques...
- gérer les ressources naturelles : économies d'eau, gestion des déchets verts...
- valoriser l'identité des paysages communaux,
- améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes (augmentation des surfaces).

Elle se pratique avec des objectifs adaptés à chaque type d'espaces verts :

- tontes fréquentes et entretien régulier, réduction des tontes et fauchage raisonné, acceptation des herbes sauvages, maintien et développement de la biodiversité, réduction voir suppression des produits phytosanitaires.

Ainsi, avec l'appui du Parc du Vexin, nous nous sommes engagés avec d'autres communes de la communauté d'agglomération dans le processus du zéro phyto.

Nos agents d'espaces verts ont participé à des réunions/formations organisées par le Parc du Vexin avec des intervenants spécialisés.

**C'est pourquoi « les bonhommes verts » de la commune ne tondent plus certains espaces verts de Vaux comme auparavant....**

**Un talus, une prairie peuvent être laissés en herbes hautes, afin de favoriser la biodiversité et la présence des insectes jusqu'à la fin de l'été avant une fauche tardive.**

**UN ESPACE ENTRETIENU DIFFÉRENNEMENT N'EST PAS FORCÉMENT UN ESPACE LAISSÉ À L'ABANDON.....**



## CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2015

**Etaient présents :** M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Noëlle Renaut, Mme Martine Grond, M. Michel Le Guillevic, M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Eliane Préault, Mme Sylvie Leclercq, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancéa, Mme Marie Tournon, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff.

**Absents :** Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. Patrice Lesage, Mme Virginie Pautonnier, Mme Naziha Benchehida.

**Pouvoirs :** Mme Mariéva Sanseau-Baykara a donné procuration à M. José Harter, M. Patrice Lesage a donné procuration à Mme Brigitte Chiumenti, Mme Virginie Pautonnier a donné procuration à M. Julien Crespo

**Soit :** En exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26

#### ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jean-Pierre Couteleau a été élu secrétaire de séance.

#### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2014

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2015 est adopté.

#### BUDGET PRINCIPAL : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

M. Marcel Botton, Maire Adjoint aux Finances, présente le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T. qui a pour objet de permettre au Conseil municipal de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités.

A l'issue de la discussion, le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2015.

#### BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

M. Crespo présente, le débat d'orientation budgétaire du budget assainissement prévu à l'article L.2312-1 du C.G.C.T.

A l'issue des discussions le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire assainissement 2015.

#### DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) : DEMANDE DE SUBVENTION.

M. Jean-Pierre Couteleau, Maire adjoint aux travaux, indique que la Commune de Vaux-sur-Seine est éligible à la D.E.T.R. au titre de la programmation 2015. Parmi les catégories d'opérations prioritaires fixées par la Commission d'élus D.E.T.R., il est proposé de retenir un projet de « développement touristique », à savoir la construction d'un city-stade.

Cet aménagement est évalué, à près de 102 000 € HT.

Il est également proposé de retenir un projet « vidéo-protection des espaces publics » avec l'installation de 6 nouvelles caméras.

Ce projet est chiffré à près de 42 000 € HT.

Mme Robin indique que l'installation de 2 tableaux numériques interactifs sera également proposée (école élémentaire) pour un montant de 8 000 € HT.

Ces types d'opérations peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 30%, plafonné à 390.000€ HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la DETR.

#### - SÉCURITÉ ROUTIÈRES AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Jean-Pierre Couteleau, Maire adjoint aux travaux, rappelle à l'Assemblée que l'arrêt de bus de la place de la gare (sur la RD 17) est fréquenté par les scolaires et que cet arrêt est dépourvu d'abri. Il est ainsi prévu d'installer un nouvel abri-bus en retrait de l'avenue de la Gare.

Ce type de projet est subventionnable par le Conseil Général des Yvelines à hauteur de 80% du coût HT des travaux plafonnés à 13 200 € par an, au titre du produit des amendes de police.

Le projet soumis à l'approbation du Conseil Municipal s'élèverait à 16 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'opération et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

#### FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Jean-Pierre Couteleau, Maire-adjoint aux travaux, informe le Conseil Municipal qu'en complément du système de vidéosurveillance installé en 2010, il est prévu de sécuriser les zones commerciales de la commune avec l'installation de 4 nouvelles caméras, pour un montant de 42 000 € HT : secteur de la pharmacie, place de la Mairie, secteur de la boulangerie/optique.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) comporte une en-

veloppe dédiée à la vidéo protection. Les dispositifs sur voie publique qui visent à protéger les zones commerçantes peuvent être aidés à hauteur de 40%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le FIPD.

#### CHARGES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR

M. Crespo informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Meulan a adressé un état de présentation de titres de recette en non-valeur sur le budget assainissement d'un montant de 949,00 €.

Il s'agit d'une taxe d'assainissement irrécouvrable car le redevable est parti à l'étranger. A ce jour, aucune poursuite n'a pu aboutir. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal admet ce titre en non-valeur.

#### AMÉNAGEMENT DES MARRONNIERS : AVENANT À LA CONVENTION

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Mme Tournon, M. Ferrand, M. Zolotareff), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention qui lie la Commune à L'EPFY.

#### QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 05.

## CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAITS DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

**Etaient présents :** M. Julien Crespo, M. Jean-Claude Bréard, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Corinne Robin, M. Marcel Botton, Mme Mariéva Sanseau-Baykara, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnny, M. Gérard Moneyron, M. Luc-Olivier Baschet, Mme Noëlle Renaut, M. Patrice Lesage, Mme Martine Grond, M. Michel Le Guillevic, Mme Eliane Préault, M. Kamal Hadjaz, Mme Ana Monnier, Mme Aurore Lancéa, Mme Virginie Pautonnier, Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff.

**Absents :** M. José Lerma, Mme Martine Gardin, Mme Sylvie Leclercq.

**Pouvoirs :** M. José Lerma a donné procuration à M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Martine Gardin a donné procuration à M. Julien Crespo, Mme Sylvie Leclercq a donné procuration M. Jean-Claude Bréard

**Soit :** En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27

#### ELECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

M. Marcel Botton a été élu secrétaire de séance.

#### ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 MARS 2015

A l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 4 mars 2015 est adopté.

#### ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Marcel Botton, Maire adjoint aux finances, expose le compte de gestion 2014 du Budget Principal présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal adopte sans réserve le compte de gestion 2014.

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Botton, Maire adjoint aux finances, rappelle que le Compte Administratif 2014 du Budget Principal fait ressortir (restes à réaliser et à recevoir inclus):

- un excédent de la section de fonctionnement de : + 1 477 527, 61 €

- un déficit de la section d'investissement de : - 693 604, 91 €

A la majorité absolue (4 voix contre : Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit : 693 604, 91 €.

#### TAUX D'IMPOSITION 2015

M. Botton, Maire adjoint aux finances, rappelle que par délibération en date du 28 mars 2012, du 10 avril 2013 et du 5 mars 2014 le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de fiscalité locale à leur niveau de 2011.

Taxe d'habitation (T.H.) : 12,42 %

Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) : 15,53 %

Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) : 114,19 %

Sur proposition de la Commission finances en date du 23 mars 2015 et conformément au débat d'orientation budgétaire du 4 mars 2015, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de fiscalité locale à leur ni-



veau de 2011, à l'unanimité des suffrages exprimés, 3 voix contre (Mme Marie Tournon, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff).

#### ACTUALISATION DES TARIFS

Par délibération en date du 5 mars 2014, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les différents tarifs actualisables.

Les membres de la commission finances lors de la séance du 23 mars 2015 proposent de ne pas augmenter ces différents tarifs.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les différents tarifs applicables.**

#### Subvention aux associations

M. Lesage, Conseiller Municipal délégué aux associations, présente au Conseil Municipal la répartition de l'attribution des subventions.

**A la majorité absolue (3 voix contre : Marie Tournon, Philippe Ferrand, Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal approuve la répartition de l'attribution des subventions.**

#### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Marcel Botton, Maire adjoint aux finances, présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4 426 162, 70 € à la section de fonctionnement

- 3 188 252, 71 € à la section d'investissement

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent cette année de 2,7 % quand les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,6 %.

**A la majorité absolue (3 voix contre : Marie Tournon, Philippe Ferrand, Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal adopte par chapitres le budget primitif 2015.**

#### ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo expose le compte de gestion 2014 du budget annexe assainissement présenté par le Trésorier qui est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal adopte sans réserve le comité de gestion du budget assainissement 2014.**

#### ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo présente le Compte Administratif 2014 du Budget annexe assainissement qui est en tous points conforme au compte de gestion du Trésorier.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme Marie Tournon, Mme Naziha Benchehida, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff), le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2014 du budget assainissement.**

#### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2014 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo rappelle que le compte administratif 2014 du budget annexe assainissement fait ressortir :

- un excédent de la section d'exploitation de : 943 993, 70 €

- un déficit de la section d'investissement de : 343 122, 63 €

(restes à réaliser et à recevoir inclus).

**A la majorité absolue (3 voix contre : Mme Marie Tournon, M. Philippe Ferrand, M. Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de la section d'exploitation à la section d'investissement, soit 343 122, 63 €.**

#### BUDGET ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. Crespo présente le budget primitif 2015 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation : 722 738, 07 €

- section d'investissement : 3 149 424, 65 €

**A la majorité absolue (3 voix contre : Marie Tournon, Philippe Ferrand, Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal adopte le budget assainissement 2015 par chapitres.**

#### RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE

M. Crespo présente l'avancement pour les agents de la fonction publique territoriale qui correspond à une progression dans la carrière du fonctionnaire.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les ratios d'avancement.**

#### TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE

M. Crespo informe l'Assemblée qu'un agent des services techniques a été reçu au concours d'agent technique de 1<sup>ère</sup> classe.

**Afin de promouvoir cet agent, le Conseil Municipal décide de créer à l'unanimité un poste d'agent technique de 1<sup>ère</sup> classe.**

#### ACQUISITION DE TERRAINS CLASSÉS EN ESPACE NATURELS SENSIBLES : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Bréard, Maire adjoint à l'Aménagement urbain et à l'Environnement, rappelle que la Commune de Vaux sur Seine poursuit sa politique volontariste d'acquisition de terrains en zone non constructible.

M. Lepesant, propriétaire des parcelles A617, AC 134, AE 31 et 32, AH 10, 14 et 26, d'une contenance totale de 50 321 m<sup>2</sup>, souhaite céder sa propriété au prix de 30 000 €, les frais d'acte étant supportés par la Commune.

Cette acquisition peut faire l'objet de financement de la part de l'Agence des Espaces Verts (15%).

**A la majorité absolue (4 voix contre : Marie Tournon, Naziha Benchehida, Philippe Ferrand, Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal autorise le Maire à s'acquérir ces terrains et à solliciter des subventions auprès de l'Agence des Espaces Verts.**

#### CLASSEMENT DES VOIES DES LOTISSEMENTS DE LA CROIX DES JARDINS ET DES HAUTS TERRES

M. Bréard, Maire adjoint à l'Aménagement urbain et à l'Environnement, présente au Conseil Municipal le classement qui est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de l'intégration de ces voies dans le domaine public communal.**

#### AMÉNAGEMENT DES MARRONNIERS : STOCK FONCIER

M. Bréard, Maire adjoint à l'Aménagement urbain et à l'Environnement, rappelle que, par délibération en date du 6 juillet 2007, du 29 mars 2010 et du 29 mai 2013, la Commune a confié à l'Établissement Public Foncier des Yvelines, par convention, la maîtrise foncière du plateau des Marronniers.

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées doit faire l'objet chaque année d'une délibération du Conseil municipal.

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

#### ZAC DES MARRONNIERS : DÉSIGNATION DE L'AMÉNAGEUR

M. Bréard, Maire adjoint à l'Aménagement urbain et à l'Environnement rappelle que, créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2011, la ZAC des Marronniers couvre une superficie de 6,5 hectares et a pour vocation d'accueillir 85 logements dont 25% de logements sociaux et un équipement public (en l'état des études, une maison de quartier).

Aussi, afin de poursuivre la procédure d'aménagement, le Conseil Municipal a désigné par délibération en date du 6 novembre 2013, un aménageur « presenti » NEXITY pour finaliser le traité de concession et poursuivre les négociations foncières, étant précisé que le traité définitif devait être soumis au Conseil Municipal pour approbation avant sa signature.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal de désigner la SNC FONCIER CONSEIL concessionnaire de la ZAC des Marronniers et de constituer un comité de pilotage de 6 élus.

**A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : Marie Tournon, Philippe Ferrand, Jean-Pierre Zolotareff), le Conseil Municipal désigne la SNC Foncier Conseil aménageur de la ZAC des Marronniers, autorise le Maire à signer le traité de concession, désigne le Maire pour représenter le Conseil Municipal et constitue ainsi le Comité de pilotage : M. Crespo, M. Bréard, M. Couteleau, M. Baschet, M. Hadjaz, M. Ferrand.**

#### QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.**

**RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFICHÉ À LA MAIRIE  
SUR LE SITE INTERNET : [VAUXURSEINE.FR](http://VAUXURSEINE.FR)**

## DATES À RETENIR

### MAI

#### VENDREDI 8

CEREMONIE VICTOIRE 1945  
Cimetière de Vaux 10 h 45

#### DIMANCHE 10

ADGV : stage Qi Gong  
Espace Marcelle-Cuche  
9 h 30 - 12 h 30

#### VENDREDI 29

SPECTACLE ÉCOLE MATERNELLE  
Espace Marcelle-Cuche 17 h  
FESTIVAL CONTRECHAMPS  
Espace Marcelle-Cuche 19 h

#### SAMEDI 30

FESTIVAL CONTRECHAMPS  
Espace Marcelle-Cuche  
16 h à 19 h : atelier doublage  
19 h : scéance du soir

SPECTACLE FÊTE DES MÈRES  
"duo de danse" Acadra Espace  
Marcelle-Cuche 18 h

#### DIMANCHE 31

FESTIVAL CONTRECHAMPS  
Espace Marcelle-Cuche  
10 h : ciné «p'tit déj»  
14 h : spécial Houdini  
16 h : ateliers

### JUIN

#### MERCREDI 3

CONTRECHAMPS  
Projection cinéma  
Salle des mariages 14 h 30

#### MERCREDI 3

RENCONTRES PHILOSOPHIQUES  
Espace Marcelle-Cuche 20 h

#### SAMEDI 6

THÉÂTRE  
Espace Marcelle-Cuche 20 h

#### DIMANCHE 7

ADGV : portes ouvertes  
Espace Marcelle-Cuche  
13 h 30 - 18 h

#### VENDREDI 12

SPECTACLE ÉCOLE MATERNELLE  
Espace Marcelle-Cuche 19 h

## BIBLIOTHÈQUE DE LA MARTINIÈRE

mercredi 20 mai à 16 h 15 4 ans et +  
Ciné Mômes : Snip et snap : des chiens qui vous apprivoiseront avec leur cœur de papier.



Samedi 30 mai de 10 h 30 à 16 h Tout public  
Marathon lecture : Une journée pour cuisiner la lecture sous toutes ses coutures! La bibliothèque vous invite à lire tout au long de la journée. Des jeux et des surprises attendront ceux qui cherchent l'inspiration pour jouer avec les mots! Et pour la pause méridionale :



12 h 30 : Pique-nique d'ici et d'ailleurs où chacun peut apporter, présenter et partager un plat du monde... à mettre en bouche et en oreille !

#### Samedi 6 Juin de 10 h 30

Tout public (à partir de 4 ans)  
Ciné Mômes : séance magique en partenariat avec l'association Contre-Champs, pour clore le festival de cinéma.

#### Vendredi 12 juin à 20 h 30

Concert musique du monde  
Les « Sticky fingers » vous offre un voyage autour du monde à bord de leur guitare et stick (escales au Brésil, Espagne, Jamaïque, Irlande).



Mercredi 24 juin à 16 h 30 4 ans et +  
Ciné Mômes : Dans le cadre du WE cinéma

#### Samedi 4 juillet Adulte

Coups de cœur vacances  
Rencontre pour échanger et proposer des lectures pour l'été. Le public est invité à participer à la présentation de leurs coups de cœur provenant du fonds de la bibliothèque.



### Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi : 10 h 30 - 12 h / 15 h 30 - 18 h  
Mercredi : 10 h 30 - 12 h 30 / 14 h - 18 h  
Vendredi : 10 h 30 - 12 h / 15 h 30 - 18 h  
Samedi : 10 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h

[bibliotheque.vauxsurseine.fr](http://bibliotheque.vauxsurseine.fr)

## COUP DE POUCE

### Cabinet d'ostéopathie

190 rue du général de Gaulle, 78740 Vaux-sur-Seine

M<sup>lle</sup> Julie CART : 06 37 36 81 33  
julie.cart@hotmail.com

M. Baptiste JEAN : 06 61 78 81 94  
osteojean@yahoo.fr

Prochaine parution Vaux Magazine N° 53  
Remise des textes et photos avant le 10 juillet

### SAMEDI 13

KERMESSE DES ÉCOLES  
Parc de la Martinière 9 h - 17 h  
ACCADRA  
spectacle  
Espace Marcelle-Cuche 19 h 30

### DIMANCHE 14

ADGV : Zumba  
Espace Marcelle-Cuche 10 h

### JEUDI 18

CÉRÉMONIE DE L'APPEL DU 18  
JUN  
Cimetière de Vaux 10 h 45

### VENDREDI 19

SPECTACLE 'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE  
Espace Marcelle-Cuche 19 h

### SAMEDI 20

FÊTE DE LA MUSIQUE  
Parc de la Martinière 19 h

### DIMANCHE 21

MUSICAVAUX : concert  
Espace Marcelle-Cuche 14 h

### VENDREDI 26

CENTRE DE LOISIRS  
Spectacle

### SAMEDI 27

ADGV : SPECTACLE  
Espace Marcelle-Cuche

### DIMANCHE 28

ADGV : SPECTACLE  
Espace Marcelle-Cuche

### JUILLET

#### DU LUNDI 6 AU MARDI 14

VAUX VACANCES  
Parc de la Martinière  
À partir de 14 h - 18 h

### SAMEDI 11

DON DU SANG  
Cosec à 15 h 30



### MARDI 14

FÊTE NATIONALE  
Parc de la Martinière 19 h

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR  
LE COMITÉ DE RÉDACTION.  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
JULIEN CRESPO.  
MAQUETTE : JHO  
TIRAGE : 2 200 EXEMPLAIRES.  
IMPRESSION PAR FDJ STUDIO  
SITE INTERNET : [VAUXSURSEINE.FR](http://VAUXSURSEINE.FR)